

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024**

Cette séance se déroule en session ordinaire.

**Présents :** M. E. CUENDET, Président  
M. A. BODMER, Vice-Président  
M. M. NEMETH, Premier Secrétaire  
M. G. ARENDRUP, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, C. CORTHAY, M. DE PLANTA,  
A. GUERREIRO, M. SALES ROZMUSKI et N. SCHNEUWLY

MM. N. DE FELICE, O. GIRARDET, K. MÄDER, A. MOUTHON, J. MUNIER et  
L. MUNIER

M. P. HORNUNG, Maire  
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative

M. J. VELLA, Secrétaire général

**Excusés :** M. B. GIRARDET, Conseiller administratif  
M. X. HENRIOD,  
M. G. KALEAS  
M. H. LINDER,  
M. J. METRAL

**Procès-verbal :** Mme L. FLEURY

**M. le Président** ouvre la séance à 20h07 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il excuse M. Bernard Girardet, Conseiller administratif, ainsi que MM. Henriod, Kaleas, Linder et Métral.

**M. le Président** passe la parole à **Mme Pahnke**.

### **PRESENTATION DES NOUVEAUX AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE**

**Mme Pahnke** a le plaisir de présenter au Conseil municipal Mme Elodie Gostoli, Appointée, et M. Florian Montant, Agent, qui sont entrés en fonction au sein de la police municipale le 1<sup>er</sup> octobre 2024. Elle leur souhaite la cordiale bienvenue.

### **I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**M. le Président** énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Page 627 : **Mme Sales Rozmuski** fait observer qu'il manque une partie de son intervention. Elle aimerait donc que l'on procède à l'ajout suivant : « [...] qui donne un signal positif à des entrepreneurs, **surtout après le rejet de la votation sur l'allègement de la fiscalité.** »

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

## II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### M. le Maire

#### 1. Gestion de l'eau

En date du 30 septembre, un courriel a été adressé aux membres du Conseil municipal afin de les informer des dispositions prises notamment par l'administration communale pour la gestion de l'eau, suite à la rupture d'une canalisation le 29 septembre.

Dans un premier temps, peu d'informations sont parvenues aux communes touchées et une confusion a même régné durant une grande partie de l'après-midi du dimanche 29 septembre, alors que les communes recevaient des indications contradictoires entre les communiqués de presse des SIG et ceux d'Alertswiss. Aucune communication du Canton n'a été envoyée aux communes concernées.

Du côté de la commune, l'intervention des SIG au niveau technique, secondés par la Protection civile, a eu lieu entre la fin de l'après-midi et le début de soirée de dimanche, avec l'ouverture de quatre points d'eau potable connectés aux bornes hydrantes non touchées par le phénomène. Ces points d'eau étaient situés à la place du Manoir, au chemin du Tirage 9 devant la voirie, au chemin de Planta 19 et au chemin de la Tulette 8 devant le Centre sportif.

**M. le Maire** s'est personnellement déplacé sur trois de ces points d'eau pour contrôler la bonne marche des opérations entre 21h00 et 22h00, **Mmes Chappuis Marotta et Sales Rozmuski** s'étant chargées de celui du chemin de Planta. Un problème d'eau trouble a été signalé par un habitant au chemin de la Tulette 8, alors que **M. le Maire** était présent le dimanche soir. Ce problème a été rapidement résolu grâce à l'intervention des SIG quelques minutes après avoir été appelés. Il tenait à souligner ce fait, car bien qu'il y ait eu des problèmes de communication très importants avec les SIG, ces derniers ont été très réactifs et efficaces sur le plan technique.

Durant la journée de dimanche, vers 13h00, la police cantonale a indiqué à **M. le Maire** que ses agents se rendaient dans tous les restaurants ouverts de la commune pour les prévenir. Par ailleurs, des affiches « eau non potable » ont été placardées temporairement sur tous les points d'eau des sites extérieurs, notamment les fontaines communales. A partir de lundi matin, le Secrétaire général de la Mairie a supervisé l'approvisionnement en eau potable. Ainsi, dès l'ouverture d'Aligro, les concierges ont été chargés d'acheter des bouteilles d'eau minérale et une bouteille a été donnée à chaque membre du personnel sur sa place de travail. Dès lundi, des APM ont fait la tournée d'un certain nombre de logements pour alerter les habitants et distribuer de l'eau si nécessaire.

Les informations ont été diffusées en permanence et constamment mises à jour sur le site internet de la commune, dès réception desdites informations de la part des SIG.

A propos des écoles, il était prévu que de l'eau soit distribuée par la Protection civile, mais ce n'était toujours pas le cas à 8h00 le lundi matin, lorsque **M. le Maire** s'est rendu sur place, comme d'ailleurs dans les autres communes de la rive gauche. C'est donc sur le stock d'eau minérale achetée à Aligro que des bouteilles ont pu être fournies aux élèves. A noter que les robinets de l'école du Manoir ont été temporairement condamnés. En ce qui concerne le restaurant scolaire, les besoins ont été couverts directement par les responsables de Cognycroc. S'agissant des crèches, le parascolaire pop e poppa avait anticipé tous les problèmes dès dimanche. Il n'a donc pas été nécessaire de faire la moindre livraison d'eau.

Le plan canicule a été déclenché pour les personnes âgées et dépendantes qui s'y étaient inscrites. Il y a également eu des relais effectués par l'IMAD qui contactait la Mairie afin qu'elle organise des visites à domicile pour les personnes qui en avaient besoin.

Les communes concernées se sont réunies le lundi 14 octobre pour communiquer leur retour d'expérience. Cette séance a été pilotée par Karine Bruchez, en tant que Présidente de l'ACG et Maire d'Hermance, commune également touchée par ce problème. D'autres séances vont avoir lieu afin de comprendre les raisons pour lesquelles les communes n'ont pas été averties officiellement avant le début de l'après-midi de dimanche, alors que la conduite d'eau a lâché aux alentours de 3h45 du matin dimanche. Les Conseillers municipaux ont sans doute pu apprécier le silence du Conseil d'Etat et la manière dont ses membres ont rejeté la responsabilité de cette mauvaise communication les uns sur les autres. **M. le Maire** tiendra le Conseil municipal au courant des avancées, dès lors qu'il aura reçu des informations des séances de retour d'expérience qui auront lieu prochainement.

Par ailleurs, **M. le Maire** a reçu ce jour à 18h30 un message que Karine Bruchez a envoyé à toutes les communes de la rive gauche qui ont été touchées. Il lit le message en question :

*Chers collègues,*

*Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement pour tous vos retours qui seront extrêmement utiles pour les discussions à venir. Les prochaines étapes sont les suivantes : j'ai rendez-vous avec Laura Alberte - qui travaille à l'ACG - le 29 octobre pour produire un document récapitulatif qui contiendra vos remarques et servira pour le RETEX (retour d'expérience) plus large. Nous vous le ferons évidemment parvenir afin que vous puissiez soit apporter des modifications, soit ajouter quelque chose que nous aurions oublié. Ensuite, le retour d'expérience global devrait avoir lieu le 5 novembre, mais nous n'avons pas encore reçu de confirmation. Enfin, après ce RETEX, nous vous ferons un retour et envisagerons des suites à donner. Nous restons à votre disposition.*

**M. le Maire** est conscient que son intervention était un peu longue, mais il lui semblait important d'être le plus exhaustif possible sur ce problème de canalisation qui a mobilisé le personnel communal du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**M. le Président** remercie **M. le Maire**.

**M. Bodmer** tient à remercier le Conseil administratif pour toutes les mesures mises en place durant cette situation de crise, d'autant plus difficile du fait du manque d'informations évoqué par **M. le Maire**. Quoique cet événement n'ait heureusement pas eu de conséquences, il serait opportun d'en tirer des enseignements, afin d'anticiper d'autres problèmes susceptibles d'entraîner des effets plus néfastes. Il revient sur le plan canicule qui a été déclenché. Il a eu un

certain nombre de retours de la part des personnes âgées qui regrettaient de ne pas avoir été contactées par la commune. En fait, comme l'a indiqué **M. le Maire**, pour bénéficier du plan canicule, il faut au préalable s'être inscrit auprès de la Mairie. Le problème est que sur les 600 personnes âgées de la commune, seules six se sont inscrites au plan canicule, ainsi que **M. Bodmer** vient de l'apprendre. Il n'aimerait pas que ses propos soient interprétés comme une critique. Il tient simplement à ce que ce constat soit le départ d'une réflexion, à savoir, pourquoi seul 1 % des seniors de la commune ont jugé utile de s'inscrire pour bénéficier du dispositif mis en place en cas de canicule ou de problèmes de ce type. Il faudrait peut-être communiquer à nouveau sur ce point et recontacter régulièrement les personnes âgées afin de les inciter si besoin à s'inscrire au plan canicule.

**M. le Maire** a essayé d'être le plus factuel possible dans son point de situation, mais il est clair que la gestion de cette crise a été très compliquée. Il souligne que si le problème a pu être résolu rapidement et sans conséquences graves, c'est sans doute parce qu'il était circonscrit aux communes de la rive gauche. Il n'en aurait probablement pas été de même si l'ensemble du canton avait été touché. Par ailleurs, le fait que les crèches et le restaurant du parascolaire colognotes aient anticipé cette pénurie d'eau potable a évidemment été un facteur de facilité pour la résolution de la crise, comme en témoigne la gestion plus compliquée dans d'autres communes moins bien préparées.

Il reconnaît enfin qu'il n'y a peut-être pas eu un suivi suffisant auprès des personnes âgées et qu'il faudrait y remédier à l'avenir.

## 2. Fermeture de la rampe de Cologny

**M. le Maire** annonce que la rampe de Cologny sera fermée à partir du samedi 19 octobre à 6h00 du matin jusqu'au dimanche 20 octobre à 6h00 heures également, afin de procéder à la réfection des revêtements enrobés phonoabsorbants.

## 3. Manifestations d'hostilité à l'égard des parlementaires

Sur mandat du Département fédéral de justice et police (DFJP), l'université de Zurich sollicite les communes pour mener une large enquête sur les manifestations d'hostilité à l'égard des parlementaires. Les résultats permettront de constituer, pour la toute première fois en Suisse, une base de données empirique complète documentant l'ampleur réelle du problème. L'objectif de l'enquête est de fournir une base de données qui permette aux décideurs et décideuses politiques, ainsi qu'aux autorités publiques, de prendre des décisions éclairées quant aux mesures à prendre. Les conseillers municipaux et administratifs recevront prochainement le lien du sondage sur leur adresse e-mail officielle.

## Mme Pahnke

### 1. Edition 2024 du Vide-Grenier

L'édition 2024 du Vide-Greniers, qui s'est tenue le 6 octobre, a rencontré une nouvelle fois un vif succès et a permis de réaliser un bénéfice de CHF 4'124.-, ce qui est remarquable. Ce bénéfice sera attribué à différentes associations genevoises à l'issue d'une réunion qui doit avoir lieu au cours du mois de novembre. **Mme Pahnke** tient à remercier Mme Godillot et Mme Mäder, ainsi que toutes les personnes bénévoles qui œuvrent pour la tenue de ce vide-grenier.

## 2. Plateforme CM-Net pour les membres du Conseil municipal

**Mme Pahnke** annonce que la plateforme CMNet est en train de faire l'objet d'une refonte complète. L'environnement sera modernisé et plus intuitif pour l'utilisation. Le changement se fera peu avant la fin de la législature actuelle.

### III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### a) Campagne de Sensibilisation de Prévention du cancer du sein

**M. le Président** annonce qu'en soutien à cette campagne, un carac rose sera offert aux Conseillers municipaux lors du repas servi à l'issue de la séance de samedi.

Ce geste symbolique vise à renforcer l'engagement collectif des habitantes et habitants de la commune envers la sensibilisation et le soutien aux femmes touchées par le cancer du sein.

La pâtisserie rose en forme de sein, un clin d'œil gourmand et décalé, s'est imposée comme un symbole fort depuis son lancement en 2022. Ce délice chocolaté attire des milliers d'amateurs tout en sensibilisant à la lutte contre le cancer du sein.

Pour chaque carac vendu, 50 centimes seront reversés à sept associations romandes qui soutiennent les femmes touchées par cette maladie, qu'elles soient en phase de traitement ou en rémission.

Durant tout le mois d'octobre 2024, plus de 250 boulangeries en Romandie, ainsi que la Migros, s'unissent pour cette noble cause en proposant ces caracs roses.

En 2023, grâce à l'engagement de plus de 100 boulangeries et de leurs clients, le projet a connu un succès retentissant, avec la vente de 34'700 caracs.

**Mme de Planta** est choquée par cette initiative car, comme elle tient à le souligner, le sucre est un ingrédient cancérigène. En conséquence, elle ne comprend pas qu'il ait été décidé de faire une campagne de sensibilisation au cancer du sein par le biais de cette pâtisserie au chocolat.

**M. Bodmer** fait valoir que le sucre est cancérigène s'il est consommé avec excès. Si l'on se contente d'un seul carac, il n'y a pas de problème.

### IV. RAPPORTS DE COMMISSION

#### ➤ Ecoles du 10 septembre 2024

**M. le Président** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Guerreiro** n'a pas du tout aimé la condescendance de l'enseignante qui intervenait à propos de l'école du Manoir, la présentant presque comme une école du Tiers Monde.

**Mme Sales Rozmuski** était également présente à cette séance, mais elle n'a pas du tout eu le même ressenti que **Mme Guerreiro**.

**Mme Guerreiro** souligne qu'il y a trois personnes aujourd'hui pour garder les enfants, alors qu'à l'époque où **Mme Guerreiro** était scolarisée dans cette école, il n'y avait qu'une seule surveillante. Elle trouve en fait que les propos de cette intervenante étaient par trop alarmants.

**M. De Félice** a lu qu'il y avait eu une proposition d'augmenter la subvention de Colognycroc à hauteur de CHF 40'000.-. Il aimerait savoir quelle est la proportion de produits non carnés et celle de produits locaux dans les menus qui sont proposés par Colognycroc.

**Mme Pahnke** n'est pas capable de renseigner **M. De Félice** sur le pourcentage de produits non carnés. Cela dit, les menus de la semaine figurent sur le site internet de la commune. Quoiqu'il n'y ait aucun ratio fixé, il est clair qu'il n'y a pas tous les jours de la viande. En ce qui concerne la deuxième question de **M. De Félice**, les produits utilisés proviennent du Grand Genève. Elle propose de se renseigner plus avant sur le premier point et ce d'autant qu'elle s'était engagée à répondre à une question de **Mme Guerreiro** qui avait été posée au cours de la séance de commission. Pour rappel, il s'agissait du coût que représentaient quatre déjeuners.

#### ➤ **Urbanisme & développement du 12 septembre 2024**

**M. le Président** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** précise que le premier préavis de la page 13 n'est pas soumis au vote, compte tenu du fait que les membres de la commission ont émis un nouveau préavis sur le crédit d'étude du développement du périmètre compris entre les chemins des Fours, de la Mairie, de Faguillon et de la route de La Capite, dans leur séance du 7 octobre 2024. Les membres du Conseil municipal se prononceront sur ce nouveau préavis lors de la séance du 14 novembre prochain.

#### ➤ **Culturelle du 16 septembre 2024**

**M. le Président** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. O. Girardet** aimerait revenir sur le règlement relatif aux statuts qui doit être voté prochainement. Il pense qu'il serait pertinent de retravailler en profondeur ce règlement en commission. Il rappelle qu'un point crucial concerne la signature collective en lieu et place de la signature individuelle.

**M. le Maire** mentionne que, comme convenu lors de la dernière séance de commission, deux documents vont être soumis aux commissaires afin qu'ils puissent les étudier et se prononcer par voie circulaire. Il s'agit de ce règlement et de la convention qui liera la commune avec l'Association du Centre Culturel du Manoir pour la mise à disposition du bâtiment. A noter que le point relevé pertinemment par **M. O. Girardet** figure déjà dans le règlement qui sera soumis au vote par voie circulaire.

**M. le Président** prend sa casquette de Président de la commission culturelle et précise qu'une fois les statuts adoptés, il sera possible d'approcher l'administration fiscale cantonale dans le but d'obtenir un préavis sur une exonération. A noter que même lorsque toutes les conditions sont réunies, il faut compter quelques mois avant que l'exonération soit délivrée.

**M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le modèle de statuts de l'Association du Centre Culturel du Manoir, avec les propositions de modifications des articles 18, alinéa 4, et 19, alinéa 2.

**Le modèle de statuts de l'Association du Centre Culturel du Manoir, avec les propositions de modifications des articles 18, alinéa 4 et 19, alinéa 2 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

➤ **Communication, information et manifestations du 23 septembre 2024**

**M. le Président** demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Page 2 : **Mme Sales Rozmuski** demande si La Tribune Rives-Lac est encore utile au vu du fait que la commune publie désormais une *newsletter*.

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. O. Girardet** a une suggestion à soumettre au Conseil municipal, suggestion qui devrait au préalable être examinée par le Conseil administratif. Il demande s'il serait possible de prévoir à nouveau la tenue des manifestations des promotions et du 1<sup>er</sup> Août sur l'esplanade du Gerdil au parc de la Mairie. En effet, il ne trouve pas très pratique que ces événements aient lieu au Pré Byron. Les participants doivent se déplacer avec leurs assiettes et leurs verres sur des terrains très instables et la partie musicale se déroule sur une piste de danse qui est particulièrement pentue. Sur l'esplanade du Gerdil, on exploiterait au maximum le magnifique parc de la Mairie en cas de beau temps et si le temps est pluvieux, on pourrait utiliser à la fois la grande tente et la salle communale. Il pense donc qu'il y aurait un vrai gain d'efficacité à organiser à nouveau ces événements dans le parc de la Mairie.

➤ **Sociale du 24 septembre 2024**

**M. le Président** demande aux membres de la Commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Schneuwly** a lu dans le procès-verbal qu'il y avait moins de places pour les petits enfants en crèche : à la Louchette, il y a douze places pour les 0 – 1 an, quinze pour les 1 – 2 ans, seize pour les 2-3 ans et vingt places pour 3-4 ans. Il manque donc toujours des places pour les plus petits. Sa réflexion porte sur la prochaine crèche qui prévoit de recevoir quarante-huit enfants. Il faudrait que ces places soient réparties en quatre groupes égaux, à savoir douze places pour chaque tranche d'âge. Il faudrait aussi réfléchir à ce que les locaux du bâtiment soient modulables. En effet, elle a lu dans le procès-verbal qu'il était demandé qu'il y ait un endroit spécifique où faire dormir les bébés.

**Mme Chappuis Marotta** abonde dans le sens des propos de sa préopinante. Il est impératif qu'il y ait un espace supplémentaire pour le repos des bébés, comme elle l'avait effectivement souligné lors de la dernière commission sociale.

**M. le Maire** mentionne que cette question a été abordée avec les architectes et pop e poppa. Le problème est qu'il s'agit de rénover un bâtiment ancien, ce qui est forcément plus compliqué.

**Mme Schneuwly** estime que le plus important est de prévoir un espace suffisant pour les bébés.

## **V. NOMINATION DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2025**

**M. le Président** donne la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet.

**M. le Maire** annonce que le service des votations et élections a informé la commune que le Conseil municipal doit désigner, comme chaque année, les Président-e-s et Vice-Président-e-s des locaux de vote pour l'année 2025. Les dates suivantes ont été retenues pour les opérations électorales :

- **9 février** (votation populaire)
- **23 mars** (élection des Conseils municipaux et premier tour de l'élection des exécutifs communaux)
- **13 avril** (second tour de l'élection des exécutifs communaux)
- **18 mai** (votation populaire)
- **28 septembre** (votation populaire)
- **30 novembre** (votation populaire)

Il est nécessaire que le Conseil municipal nomme, un Président-e, un Vice-Président-e et leur(s) remplaçant(e-s). Le choix doit s'opérer en respectant autant que possible une juste répartition entre les diverses tendances politiques, selon l'article 33 alinéa 2, de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Concernant les opérations électorales des 23 mars et 13 avril, selon l'article 39 de la loi sur l'exercice des droits politiques, les citoyens candidats à une élection et les membres de la



commission électorale centrale ne peuvent exercer la fonction de président, vice-président ou juré électoral.

**M. le Président** remercie **M. le Maire** et annonce qu'après consultation et accord des Présidents des différents partis politiques communaux, la proposition suivante est soumise :

<b>Fonction</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre</b> (9 février, 23 mars, 13 avril et 18 mai)	<b>2<sup>ème</sup> semestre</b> (28 septembre et 30 novembre)
Président-e	Miguel Asensio (PLR)	Kurt Mäder (HP)
Suppléant-e	M. Laurent Brodier (PLR)	Serge Ngalani (HP)
Vice-Président-e	Cédric Brüllmann (HP)	Alexis Couniniotis (PLR)
Suppléant-e	Hans Patrick Linder (HP)	Miguel Asensio (PLR)

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. J. Munier** trouve qu'il s'agit d'une excellente proposition. Il pense toutefois qu'il faut rappeler la nécessité de limiter la politisation des bureaux de vote durant la période électorale. Il s'agit d'un lieu d'accueil qui doit rester neutre, c'est-à-dire qu'il convient de limiter les interactions politiques lors des élections importantes. Les locaux de vote ne doivent pas devenir un lieu de conflit ou de débat entre élues et élus, lesquels sont soumis selon lui à un devoir de réserve.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent l'ensemble de ces propositions de lever la main.

**Ces propositions sont acceptées par 15 oui et 1 abstention.**

## **VI. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune proposition n'est présentée.

## **VII. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Aucune proposition n'est présentée.

## **VIII. QUESTIONS ET DIVERS**

### **a) Places en crèche**

**M. O. Girardet** a deux questions qui font écho à ce qui a été dit plus haut à propos de la commission sociale. Il a appris qu'un habitant de la Commune de Vandœuvres a obtenu une place pour son enfant dans une des crèches de Coligny. Il aimerait savoir si cette dérogation hors commune a bien été validée et le cas échéant, pour quelle raison dans la mesure où certains parents colognotes qui travaillent tous les deux n'ont pas trouvé de place en crèche pour leur enfant. Sa deuxième question est plutôt une suggestion pour établir un contrôle comme cela se fait pour les écoles. Etant donné que les crèches bénéficient elles aussi des subventions communales, il faudrait s'assurer que les personnes qui ont inscrit leurs enfants à la crèche soient

bien domiciliées à Cologny. Certes, la crèche n'a pas les moyens de procéder à ce contrôle. En revanche, la commune a accès à la base de données de ses résidentes et résidents et peut vérifier très facilement ces informations. Selon lui, il est indispensable de demander à un employé communal de contrôler tous les trois mois que le patronyme des enfants corresponde bien à celui d'habitants officiels de Cologny.

**M. le Maire** répond que l'information relative à la dérogation sera vérifiée. Quant au contrôle du lieu de résidence des parents, il existe déjà et il a lieu tous les trimestres.

### **b) Bornes de recharge pour véhicules électriques**

**Mme Guerreiro** souhaite que la commune de Cologny, en sa qualité des immeubles locatifs situés à la place du Manoir et dont la gestion est assurée par la régie Grange, prenne les dispositions nécessaires pour autoriser l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Cette demande est motivée du fait que certains locataires – dont la pharmacie de Cologny – ont fait récemment l'acquisition d'un véhicule qui nécessite l'accès à cette infrastructure. Par ailleurs, cette mesure est en adéquation avec les objectifs communaux de transition énergétique et de développement durable.

### **c) Agression d'une habitante de Cologny**

**Mme Sales Rozmuski** a été extrêmement choquée par l'agression de sa voisine, laquelle a été suivie par deux individus qui se sont ensuite introduits dans son immeuble l'après-midi de la veille aux alentours de 14h00. Sa voisine a été frappée et étranglée, son collier et sa montre ont été arrachés. Comme l'un des individus la serrait très fortement au cou, elle n'a pas pu crier, ce qui fait que les voisins de palier n'ont rien entendu. Il s'agit d'une femme qui est à la retraite et qui ne se distingue en rien des autres habitantes et habitants de la commune, ce qui renforce l'impression qu'une telle agression peut arriver à n'importe qui. Les Colognotes ont un ennemi commun et il faut trouver ensemble des solutions afin de protéger les libertés de toutes et tous qui sont menacées. Il faudrait peut-être renforcer la présence policière, installer davantage de caméras, voire développer une application qui transmettrait en temps réel les vols et les incivilités. En tout cas, il faut agir rapidement pour que ces gens ne gagnent pas plus de terrain. Il lui semble que quelques années auparavant, Cologny était encore épargnée alors qu'actuellement, tel n'est plus le cas.

**Mme de Planta** confirme que toutes et tous ont été choqués par cette agression en particulier, mais aussi, de manière générale, par l'augmentation des incivilités que l'on ne peut que constater et déplorer. Il faut impérativement renforcer la sécurité dans tous les quartiers de Cologny. Elle considère par ailleurs que les heures d'ouverture du poste de police sont beaucoup trop restreintes, puisqu'il est seulement ouvert au public de 16h00 à 18h00. Lorsqu'elle-même s'y est rendue pour porter plainte à la suite du vol de son vélo électrique, elle était à côté d'une dame qui lui a rapporté que les vitres d'une vingtaine de voitures garées dans le parking public en dessous d'Anières avaient été fracassées. Aujourd'hui, on entend fréquemment ce genre d'histoires et quand il s'agit d'une attaque contre une personne, comme celle que vient d'évoquer **Mme Sales Rozmuski**, c'est vraiment inacceptable. Elle rappelle qu'une agression de ce type a eu lieu quelque temps auparavant au chemin Byron, raison pour laquelle un agent de sécurité a été engagé. Elle mentionne ensuite que des riverains se sont plaints que des personnes montaient le chemin Byron à moto à toute allure en faisant du rodéo. Ils viendraient régulièrement faire des repérages dans leur quartier. **Mme de Planta** relate qu'elle n'en menait

pas large le jour où elle était à vélo et qu'elle a aperçu ces personnes dans le renforcement d'une maison du chemin Byron avec leurs casques noirs et leurs cagoules. Quoi qu'il en soit, le sentiment d'insécurité est de plus en plus fort et elle est extrêmement touchée par les propos de **Mme Sales Rozmuski**. Il faut vraiment trouver des solutions parce que cela devient invivable. Il faut qu'il y ait une transparence totale sur la situation et il faut que les élus prennent leurs responsabilités. Elle rappelle qu'actuellement, c'est le vol des montres de luxe des conducteurs qui a le vent en poupe. Les conducteurs se font suivre par les voleurs qui leur arrachent leur montre au feu rouge. Elle prie les membres du Conseil de l'excuser de cette longue intervention, mais elle pense qu'il est crucial que les élus soient sensibilisés à cette question et qu'ils prennent des mesures adéquates.

**M. Mouthon** aimerait intervenir sur un autre sujet, lié cependant lui aussi à la sécurité. Toutes et tous ont été choqués par l'agression de trois enfants qui sortaient d'une crèche à Oerlikon. Il demande s'il y a des plans d'urgence prévus en cas d'intrusion dans les crèches municipales. Avec tout ce qui se passe aujourd'hui, on ne peut malheureusement pas exclure des attaques contre des crèches. Il aimerait donc savoir s'il existe, au niveau des crèches, un plan anti-intrusion similaire au plan Amok qui a été mis en place pour les établissements scolaires.

**M. le Maire** ne sait pas s'il existe un plan anti-intrusion pour les crèches. En revanche, il rappelle que l'accès aux crèches est strictement réglementé et n'est pas libre. Les parents reçoivent un code d'accès pour venir chercher leurs enfants.

**M. Mouthon** pense qu'il faudrait sensibiliser le personnel des crèches à ce type de situations afin qu'il puisse suivre une procédure précise en cas d'intrusion.

**M. le Maire** relève que l'encadrement est très réglementé dans les crèches. En revanche, il est clair que le personnel n'est pas entraîné au combat face à une intrusion. Quoi qu'il en soit, il se renseignera pour savoir s'il existe un plan d'urgence.

**M. J. Munier** note qu'il semblerait, à la lumière de ces événements, qu'il y ait un plus grand nombre de passages dans la Commune de Cologny effectués par des gens qu'on peut qualifier *a minima* d'indésirables. Il pense qu'à l'approche des vacances, il faudrait faire un rappel sécuritaire auprès du personnel de tous les établissements scolaires et des crèches, en soulignant qu'en ce moment on observe un nombre de repérages plus important que par le passé. Il rappelle que si les écoles vont fermer durant les vacances, tel n'est pas le cas des crèches. Par ailleurs, il demande au Président de la commission de la sécurité, **M. Mouthon**, s'il serait possible de faire une séance de commission d'urgence afin de s'assurer que les dispositifs actuels sont suffisants. La chose la plus simple, comme cela a été fait cet été, est d'avoir recours à la sécurité privée sur des secteurs ciblés si nécessaire. Il ne sait pas si ce renforcement de la sécurité est justifié actuellement, mais il estimait important de poser la question. De manière générale, il est favorable à consolider le partenariat public-privé, ce qui n'empêche pas de développer les moyens de la police municipale, ni de reconnaître qu'elle fait du bon travail en dépit d'effectifs trop restreints. Il pense qu'il faut vraiment étudier cette question, dans la mesure où les statistiques démontrent une tendance à l'augmentation des agressions. Si l'on regarde ce qui se passe au niveau des accords éventuels avec l'Union européenne, la libre circulation est loin d'être remise en question, de même que les contrôles aux frontières sont loin d'être efficaces. Dans ces circonstances, il n'y a aucune raison que cette tendance diminue. Il faut donc essayer d'anticiper et de prendre des mesures au niveau de la commune.

**M. Bodmer** considère également que le problème d'insécurité est récurrent. Il y a des tentatives d'intrusion dans les habitations de tous les quartiers de Cologny ; la Mairie a reçu plusieurs courriers d'habitants qui relataient de tels incidents. La commune a pris rapidement des dispositions pour les habitants du chemin Byron, mais il faudrait prendre des mesures de ce type pour l'ensemble de la population colognote. Il y a eu récemment une excellente séance de sensibilisation par la police cantonale. Il ne faut pas banaliser ces problèmes d'insécurité mais, au contraire, mener une réflexion rapide et globale avec les communes avoisinantes sur cette question.

**M. Mouthon** n'a pas les réponses à toutes les questions posées par les Conseillers municipaux, mais il tient à leur dire que personnellement, il prend ce sujet très à cœur. Les dispositifs mis en place cet été ont été établis dans l'urgence pour répondre à une situation critique qui était due en partie à un manque d'APM. C'est la raison pour laquelle la question de faciliter les recrutements afin de renforcer les effectifs de la police municipale a été débattue en commission de la sécurité. Mais malheureusement, tous les commissaires n'étaient pas du même avis sur ce sujet, ce qu'il déplore. Il a été proposé notamment d'augmenter le nombre de patrouilles, d'augmenter les créneaux horaires des APM qui ont plus de compétences ou encore d'avoir recours à la sécurité privée. Quoi qu'il en soit, plusieurs pistes ont été explorées et il s'engage à poursuivre cette réflexion pour contrer cette dérive sécuritaire intolérable.

**Mme Guerreiro** mentionne qu'effectivement, pour rentrer dans la crèche il faut un code que seuls les parents connaissent. Elle pense néanmoins que ce n'est pas suffisant comme mesure sécuritaire. En effet, si elle voit quelqu'un qui veut pénétrer dans l'établissement, elle lui tiendra la porte en croyant qu'il s'agit d'un parent. Quant à l'école du Manoir, elle n'est pas sécurisée. Elle estime donc qu'il faudrait que la commission de la sécurité se réunisse afin de mettre au point des plans anti-intrusion.

**M. Bodmer** aimerait terminer sur une note positive. Suite à son intervention lors du précédent Conseil municipal à propos de l'éclairage public sur certains chemins secondaires de la commune qui s'arrêtait dès 22h00, le problème a été résolu. Il tient à remercier le Conseil administratif. Dorénavant, les lampadaires de ces chemins sont éteints entre 1h00 et 5h00 du matin.

**M. le Maire** confirme qu'à la suite de l'intervention de **M. Bodmer**, le Conseil administratif et M. Toppo, responsable du service technique, ont revu les horaires d'allumage et d'extinction des lampadaires sur ces chemins secondaires avec les SIG. Les horaires seront les mêmes que ceux appliqués pour les chemins qui sont au cœur du village.

**M. Bodmer** demande s'il peut être fait quelque chose pour sécuriser le passage piéton qui se trouve sur la rampe de Cologny en amont du chemin Bellefontaine.

**M. le Maire** lui répond que ce problème a été signalé aux autorités cantonales.

**M. le Président** déclare le huis clos.

La séance est levée par **M. le Président** à 21h10.